

Le Japon bannit Intel pendant deux mois

Le couperet est tombé. Selon la presse nipponne, le gouvernement japonais va exclure Intel des commandes publiques pendant deux mois. Le premier fondeur mondial de puces se voit ainsi condamner pour ses pratiques commerciales jugées douteuses dans l'archipel.

Accusé de pratiques anti-concurrentielles au Japon, Intel a fait l'objet d'une enquête de la *Japan Fair Trade Commission* (FTC) pour abus de position dominante. Sa part dépasse les 85% dans le pays. Les accusations portent sur des réductions qu'Intel aurait consenties à cinq grands constructeurs japonais, en contrepartie de leur engagement à limiter (voire à stopper) leurs achats de processeurs chez ses concurrents, AMD et Transmeta. Pour AMD, ces fabricants se seraient vus contraints de n'acheter que des processeurs Intel, ou tout du moins pour certains d'entre eux de limiter la part des produits concurrents à 10% au maximum de leurs achats. De quoi faire passer la part de marché du fondeur de 24% en 2002 à 11% en 2003. Ces accusations ont été contestées par Intel estimant que ses pratiques dans l'archipel sont « *à la fois justes et légitimes* », selon les termes d'un porte-parole de la filiale japonaise. Dans un communiqué, Bruce Sewell, directeur juridique et vice-président d'Intel, va jusqu'à observer que les conclusions de la FTC ne sont pas fondées sur une interprétation consensuelle des principes antitrust. Du côté de la concurrence, on pourra se réjouir de cette condamnation et des nouvelles règles du jeu désormais établies. Mais AMD aurait certainement préféré plus de sévérité. Pour autant, ce dernier compte désormais sur l'Europe pour frapper à nouveau Intel. La Commission européenne a en effet ouvert une enquête similaire à celle du Japon.